

# REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

## Arrêté

**portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche**

### **Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation;**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1996 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche ;

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

#### **A - Représentants de l'administration**

##### **Titulaires**

- Madame Laurence VENET-LOPEZ, adjointe du chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Jérôme COPPALE, sous-directeur de l'enseignement supérieur ;
- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Madame Isabelle TILLY-BECKER, directrice des ressources humaines de l'ANSES.

##### **Suppléants**

- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Emmanuelle ILLAN, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Rym-Amina MOUMDJI, chargée de mission au bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Rhika BERNARD, adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Monsieur Yannick CHÈNE, adjoint au chef du bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Anne-Cécile DESGEORGES, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES.

## **B - Représentants des organisations syndicales**

### **Titulaires**

#### *Techniciens de classe exceptionnelle*

- Monsieur Régis CHARPENTIER (FSU) ;
- Madame Gwendoline PROSPER (UNSA).

#### *Techniciens de classe supérieure*

- Monsieur Joël MONTELMARD (CFDT) ;
- Madame Pauline HEMEURY (CGT).

#### *Techniciens de classe normale*

- Madame Patricia CORBIERE (FO) ;
- Monsieur Gaël VOISIN (FSU).

### **Suppléants**

#### *Techniciens de classe exceptionnelle*

- Madame Catherine VIVET (FSU) ;
- Monsieur Erwann COPPERE (UNSA).

#### *Techniciens de classe supérieure*

- Madame Aurélie DEL CONT (CFDT) ;
- Monsieur Vincent LEMONNIER (CGT).

#### *Techniciens de classe normale*

- Madame Ilham RAHALI (FO) ;
- Madame Anne-Sophie ROUSSEAU (FSU).

### **Article 2**

L'arrêté du 7 juin 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche est abrogé.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **07 OCT. 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,  
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint à la sous-directrice  
de la gestion des carrières  
et de la rémunération

**Emmanuel BOUYER**